

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016 (19 H 30) AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY, VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

| | |
|--------------|--|
| Siège no 1 - | M. Jean Comtois, conseiller |
| Siège no 2 - | M ^{me} Kathleen Otis, conseillère |
| Siège no 3 - | M ^{me} Isabelle Lacasse, conseillère |
| Siège no 4 - | M ^{me} Chantal Lehoux, conseillère |
| Siège no 5 - | M ^{me} Martine Guilbault, conseillère |
| Siège no 6 - | M. Jean Gagnon, conseiller |

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de madame la mairesse, Lynn Dionne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 19 h 31.

Chères Lorraines,
chers Lorrains,

Je suis fière de vous présenter ce soir le fruit du travail réalisé au cours des dernières semaines, celui des prévisions budgétaires 2017, un exercice rigoureusement préparé par la direction des services municipaux ainsi que par les membres de la commission des finances et ceux du conseil municipal. Le budget équilibré qui vous est présenté tient compte des particularités fiscales de notre ville, de nos engagements ainsi que des besoins de notre population.

C'est dans un souci de contrôler la croissance budgétaire et en tenant compte de nos priorités que nous avons dressé la liste des projets que nous souhaitons réaliser au cours des prochains mois. J'en profite pour remercier les citoyens qui collaborent à différents comités de travail. À leur façon, ils ont participé à l'élaboration des actions à poser pour assurer le mieux-être des membres de notre communauté.

Enjeux et défis pour l'année 2017

Le moment est venu de tracer le bilan de nos actions posées cette année. Force est de constater que votre administration municipale travaille avec détermination et engagement pour vous offrir des services de grande qualité, tout en respectant rigoureusement notre cadre budgétaire, nos engagements ainsi que nos politiques municipales.

Quelques projets réalisés en 2016

Plusieurs travaux d'infrastructure ont été réalisés en 2016, dont la construction d'un nouveau garage municipal au sud du boulevard De Gaulle, un débarcadère aux abords de l'école Le Tournesol, le remplacement des conduites d'aqueduc et le pavage sur l'avenue de Hautmont, le chemin de Saverne et la rue de Louvigny ainsi que l'installation de nouvelles aires de jeux aux parcs Morhange, des Épinettes et Rambervillers ainsi qu'une aire ombragée au parc Lorraine.

Le programme Rappid+Or a été lancé conjointement avec plusieurs organismes de la région pour favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour les aînés qui souhaitent demeurer dans leur maison.

Au printemps, nous avons implanté la collecte des matières organiques à laquelle les Lorrains ont adhéré avec beaucoup d'enthousiasme, nous permettant d'atteindre notre objectif annuel de tonnage (1600 tonnes métriques) après 10 mois seulement. La fin de l'année 2016 a été marquée par une vaste consultation citoyenne au sujet d'un projet de résidence pour aînés. Bien que le projet présenté ait été rejeté par une

majorité de Lorrains, nous nous sommes engagés à mettre sur pied, dès le début de l'année, un comité de travail afin de trouver une solution viable pour un projet d'hébergement pour aînés qui préservera le caractère unique de Lorraine qui répondra aux besoins ainsi qu'aux attentes de notre population vieillissante. Ce comité devra également se pencher sur la consolidation du territoire bâti et sur la planification du développement futur de Lorraine.

Taxation annuelle : gel du compte de taxes

Les Lorrains seront heureux d'apprendre qu'ils profiteront d'un gel de taxes en 2017. Une gestion très rigoureuse des dépenses, une réévaluation des mandats confiés à l'externe et les revenus supplémentaires engendrés par les propriétés situées au MLorraine nous permettent de maintenir le même taux de taxation qu'en 2016, soit 0,8021 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Le taux combiné des immeubles non résidentiels passera de 2,4581 \$ à 2,4950 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2017. Le taux combiné de la taxe sur les terrains vacants desservis passera de 1,4361 \$ du 100 \$ d'évaluation à 1,4521 \$ en 2017.

Tarifification des services : gel des tarifs

La tarification des services demeure également inchangée pour 2017.

Un budget équilibré comportant une très faible variation

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2017 comportent une très légère hausse de 0,9 % (134 515 \$) par rapport au budget de 2016 et se chiffrent à 15 695 113 \$. Les efforts soutenus par la direction des différents services municipaux, la réduction de la dette et les frais de financement nous permettent de limiter la croissance des dépenses.

Une faible variation des budgets de nos partenaires, une baisse des coûts de l'entente intermunicipale de la Régie d'assainissement des eaux Rosemère /Lorraine ainsi que des quotes-parts du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides et de la MRC de Thérèse-De Blainville nous permettent d'épargner un peu plus de 34 700 \$. J'en profite pour les remercier pour leurs efforts à limiter les hausses budgétaires et leur gestion responsable des deniers publics.

Diminution constante de la taxe spéciale (dette à l'ensemble)

Au 31 décembre 2016, la dette non consolidée sera de 15 707 528 \$ excluant les emprunts correspondant aux transferts gouvernementaux, qui sont de 1 841 268 \$, à l'emprunt pour la forêt du Grand Coteau, qui est de 2 291 600 \$ et à la dette des riverains qui est de 2 137 104 \$. La taxe spéciale, payable par l'ensemble des citoyens, qui représente le remboursement du capital et des intérêts de la dette à l'ensemble, diminuera encore cette année, passant de 0,1206 \$ en 2016 à 0,1046 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2017.

Notre vision de la saine gestion des finances publiques consiste à contrôler l'augmentation de la dette, à investir les sommes nécessaires pour assurer la pérennité de nos infrastructures ainsi qu'à maintenir l'excellence dans la qualité des services de proximité.

Projets prévus pour l'année 2017

Voici les projets de l'année 2017, qui se répartissent en cinq grands secteurs :

Administration :

- Tenir une élection générale le 5 novembre ;
- Mettre en place de nouveaux outils numériques pour interagir avec la population, par exemple la mise en place des demandes de permis en ligne ;
- Organiser une campagne de sensibilisation sur le bruit ;
- Solliciter les instances gouvernementales pour obtenir les subventions auxquelles nous avons droit ;
- Collaborer et protéger les intérêts de la Ville lors du procès du dossier du talus antibruit qui aura lieu à l'automne 2017 ;
- Mettre en place un comité de travail pour étudier le projet de résidence pour aînés.

Sécurité publique :

- Poursuivre les efforts de sensibilisation en matière de sécurité routière,

- notamment aux abords des écoles ;
- Concevoir de nouveaux outils de communication pour sensibiliser les enfants à la prévention des incendies ;
- Compléter le plan d'aménagement du secteur nord-ouest pour faciliter le transport actif des piétons et des cyclistes ;
- Accroître la visibilité de nos équipes de prévention incendie et policière lors des événements.

Bâtiments et travaux d'infrastructure :

- Construire un entrepôt derrière le garage municipal ;
- Procéder à la réfection d'aqueduc et de rues sur les avenues de Montsec, de Sion et de Hautmont ainsi que sur une partie du chemin de Saverne en bénéficiant d'une subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ;
- Refaire le pavage et certains fossés, notamment sur le chemin de la Bure, les rues de Pange, de Climont et de Loison, l'avenue de Mey, la place Loison ainsi que sur une partie du chemin d'Aigremont ;
- Construire les infrastructures pour développer les onze terrains du projet Liverdun ;
- Reprofilier les fossés sur une partie du chemin de Rambervillers.

Parcs et espaces verts :

- Moderniser les installations dans les parcs des Saules, des Érables et Nogent ;
- Aménager un accès à la rivière des Mille Îles ;
- Boucler et baliser avec des panneaux d'interprétation un sentier dans la forêt du Grand Coteau sur un terrain qui appartient à la Ville ;
- Aménager et verdir les placettes des places de Morhange, d'Aigremont et de Loison.

Environnement et développement durable :

- Poursuivre les travaux de retrait d'embâcles et d'entretien dans nos cours d'eau ;
- Réaliser la 2^e phase du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne ;
- Procéder à des travaux de stabilisation des ravins dans les secteurs Charny, Valmont et de la place de Ronchamp ;
- Reconduire le mandat de la brigade verte pendant la saison estivale 2017.

Programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

Le conseil municipal prévoit investir 4 900 000 \$ au cours de la prochaine année dans nos quatre principaux secteurs d'activités : le développement durable, les parcs et espaces verts, les bâtiments municipaux ainsi que pour faire l'acquisition ou la mise à niveau de différents équipements.

On parle ainsi de réfection de conduites d'aqueduc et de rues, de réaménagement ou de revitalisation de parcs et d'espaces verts, d'entretien et de construction de bâtiments, de réfection de sentiers de parcs et de passerelles, etc. Les engagements se poursuivront en 2018 avec des investissements de 2 240 000 \$, puis de 3 540 000 \$ en 2019.

En conclusion, les économies réalisées grâce à une gestion budgétaire rigoureuse, la réévaluation des mandats confiés à des fournisseurs externes et les nouveaux revenus provenant du MLorraine pourront être réinvestis dans la mise à niveau de nos infrastructures ainsi que dans les services aux citoyens. Ainsi, le gel de la taxe foncière et de la tarification des services reflètent une saine gestion des fonds publics.

Remerciements

J'aimerais souligner le travail remarquable de notre directeur général Christian Schryburt, de Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et de Manon Tremblay, directrice du Service des finances, ainsi que des conseillers municipaux membres de la commission des finances, Jean Comtois, président, Jean Gagnon, vice-président, et Martine Guilbault, membre substitut, qui se sont investis avec rigueur dans cet important exercice de reddition de compte.

Je remercie sincèrement les directeurs de service, soit Sylvie Trahan, greffière et directrice du Service juridique, Julie Richard, directrice des loisirs et de la culture, Alain Cyr, directeur du développement durable et M. Louis Tremblay, chef de service

en environnement, ainsi que l'ensemble des membres de l'administration municipale qui travaillent avec passion pour offrir des services diversifiés et de grande qualité aux Lorraines et aux Lorrains.

En terminant, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, nos vœux les plus sincères. Que cette période de réjouissances vous apporte paix, sérénité et bonheur. Au plaisir de vous revoir le 15 janvier au Brunch de l'amitié.

Lynn Dionne
Mairesse

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2016-12-264 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Chantal Lehoux
APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. **ADOPTION – Règlement numéro 236-10 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville pour l'exercice financier 2017 et prévisions budgétaires pour l'année 2017**

2016-12-265 **ATTENDU QUE** conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de la ville pour l'année 2017 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'afin d'équilibrer ce programme de dépenses, le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales à percevoir;

ATTENDU QUE les dispositions spécifiques contenues aux articles 485 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19) et aux articles 244.1 et suivants et 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chap. F-2.1);

ATTENDU QUE conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière a fait publier un avis relatif à l'adoption des prévisions budgétaires de la ville pour l'année 2017 dans le journal *Nord Info* et ce, en date du 12 novembre 2016;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie de ce règlement a été transmise à chacun des membres du conseil de la ville dans un délai de deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement 236-10 a été dûment donné par le conseiller Jean Gagnon lors de la séance ordinaire tenue en date du 8 novembre 2016 et portant le numéro 2016-11-217;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 236-10 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Comtois
APPUYÉ par la conseillère : Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la ville pour l'année 2017, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, le tout, conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'ADOPTER le règlement numéro 236-10 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville pour l'exercice financier 2017.

4. **ADOPTION – Programme triennal d’immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019**

2016-12-266 **ATTENDU QUE** conformément au 1^{er} paragraphe de l’article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter par résolution le programme triennal d’immobilisations de la ville pour les années 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE conformément à l’article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière a fait publier un avis relatif à l’adoption du programme triennal d’immobilisations de la ville pour les années 2017, 2018 et 2019 dans le journal *Nord Info* et ce, en date du 12 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Gagnon
APPUYÉ par la conseillère : Isabelle Lacasse
et **RÉSOLU** à l’unanimité,

D’ADOPTER le programme triennal d’immobilisations de la ville pour les années 2017, 2018 et 2019, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et ce, conformément au 1^{er} paragraphe de l’article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-12-267 *L’ordre du jour étant épuisé,*

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis
APPUYÉ par la conseillère : Chantal Lehoux
et **RÉSOLU** à l’unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 20 h 08.

LYNN DIONNE, MAIRESSE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE